



Monsieur le Maire  
Ville de Noisy-Le-Sec  
Direction de l'aménagement - Service de  
l'urbanisme  
Hôtel de Ville – Place du Maréchal Foch  
93 134 NOISY-LE-SEC Cedex

Romainville, le

**31 MAI 2019**

**Objet :** PC 093053 19B0013 - avis relatif à l'assainissement

Affaire suivie par : Julien DALIBART  
01 79 64 54 77 / julien.dalibart@est-ensemble.fr

N/Réf. : JD#2019-0529

**Références réglementaires principales et documents utiles :**

Code de la santé publique (articles L1331-1 et suivants), Code de l'urbanisme (articles L421-6 et R431-9), Code civil (articles 640, 641 et 680), Règlement sanitaire départemental (articles 18, 30, 44, 46), Plan local d'urbanisme, règlements d'assainissement.

Informations sur les modalités du raccordement sur <http://www.est-ensemble.fr/assainissement>

AUTORISATION D'URBANISME		ASSAINISSEMENT DU SECTEUR	
Objet :	Construction d'un ensemble immobilier dit "triangle ouest"	Secteur :	assainissement collectif de type unitaire
Adresse du terrain :	75 B ET 85 avenue Gallieni et 170 -178 rue de Paris , Noisy le Sec	Réseaux desservant la propriété (domanialité) :	
Nom du demandeur :	LINKCITY IDF	- Rue de Paris (départemental)	
Date de dépôt :	19/04/2019	- Avenue Gallieni (départemental)	
Superficie du projet :	terrain : 2151 m <sup>2</sup> / projet : 2151 m <sup>2</sup>		
Surface de plancher créée :	habitation : 9719,95 m <sup>2</sup> / activités : 1518,38 m <sup>2</sup>		

Le **raccordement de la construction pourra s'effectuer au réseau d'assainissement départemental**, sous réserve de l'accord et du respect des prescriptions de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Département de la Seine-Saint-Denis.

Conformément aux délibérations du Conseil général du 21 juin 2012 et du 18 avril 2013, **une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pourra être demandée par le Département.**

Pour le Président Gérard COSME,  
Par délégué  
Le responsable du pôle hydrologie urbaine  
et qualité des rejets.

**Julien DALIBART**

Copie : Département de la Seine-Saint-Denis (DEA/SHUE)



**Est  
Ensemble**  
Grand Paris

Entrée du

04 SEP. 2019

Direction Générale Adjointe  
Aménagement et Stratégie Territoriale

Monsieur le Maire  
Ville de Noisy-Le-Sec  
Direction de l'aménagement - Service de  
l'urbanisme  
Hôtel de Ville – Place du Maréchal Foch  
93 134 NOISY-LE-SEC Cedex

Romainville, le 29 AOUT 2019

**Objet :** PC 093053 19B0013 - avis relatif à l'assainissement

**Affaire suivie par :** Julien DALIBART  
01 79 64 54 77 / [julien.dalibart@est-ensemble.fr](mailto:julien.dalibart@est-ensemble.fr)  
**N/Réf. :** JD#2019-0828

**Références réglementaires principales et documents utiles :**

Code de la santé publique (articles L1331-1 et suivants), Code de l'urbanisme (articles L421-6 et R431-9), Code civil (articles 640, 641 et 680), Règlement sanitaire départemental (articles 18, 30, 44, 46), Plan local d'urbanisme, règlements d'assainissement.  
Informations sur les modalités du raccordement sur <http://www.est-ensemble.fr/assainissement>

AUTORISATION D'URBANISME		ASSAINISSEMENT DU SECTEUR	
Objet :	Construction d'un ensemble immobilier dit "triangle ouest"	Secteur :	assainissement collectif de type unitaire
Adresse du terrain :	75 B ET 85 avenue Gallieni et 170 -178 rue de Paris , Noisy le Sec	Réseaux desservant la propriété (domanialité) :	
Nom du demandeur :	LINKCITY IDF	- Rue de Paris (départemental)	
Date de dépôt :	19/04/2019	- Avenue Gallieni (départemental)	
Superficie du projet :	terrain : 2151 m <sup>2</sup> / projet : 2151 m <sup>2</sup>		
Surface de plancher créée :	habitation : 9719,95 m <sup>2</sup> / activités : 1518,38 m <sup>2</sup>		

Les pièces complémentaires reçues à Est Ensemble le 19/08/2019 ne modifient en rien notre avis précédent en date du 31/05/2019.

Pour le Président Gérard COSME,  
Par délégation  
Le responsable du pôle hydrologie urbaine  
et qualité des rejets

Julien DALIBART

